



**13^{ème} Réunion du PFBC
02 au 04 décembre 2013**



PROJET OAB/OIBT PD 124/01 REV.2 (M)

« Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines »

Entreprises chinoises et Gestion durable des forêts

Olivier AHIMIN

Coordonnateur du Projet

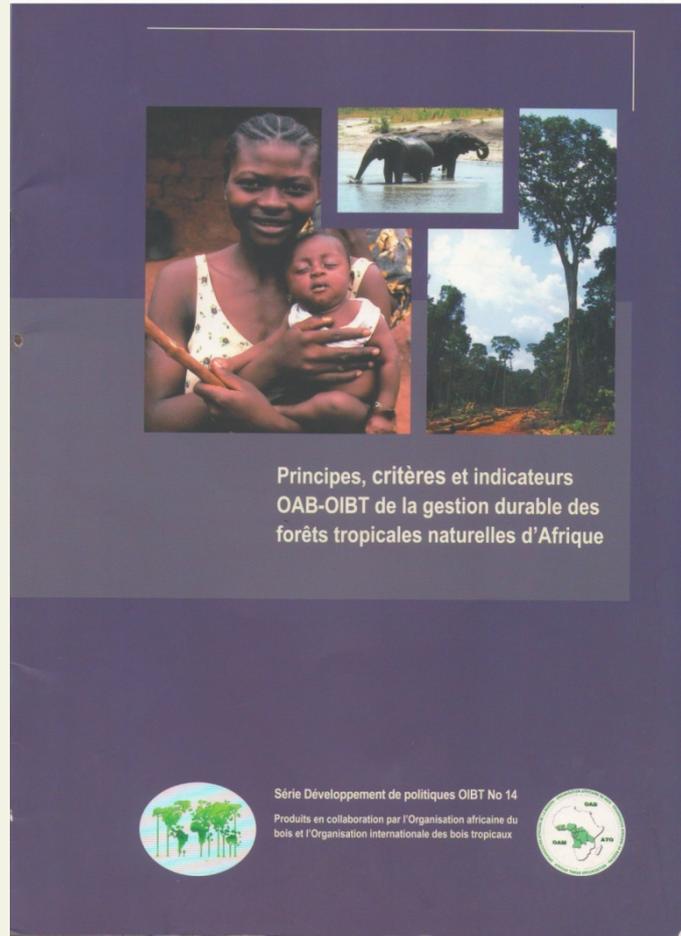


Objectifs

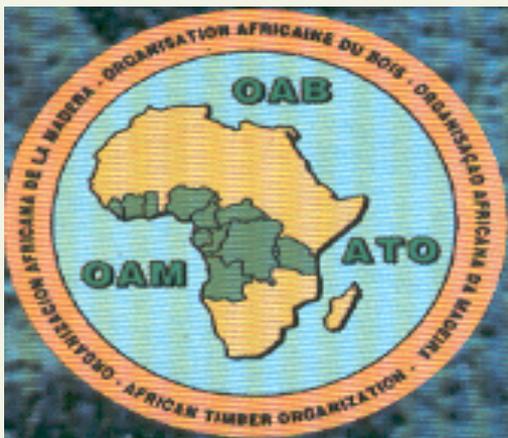


- **Objectif de développement:**

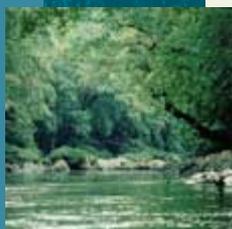
Aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés.



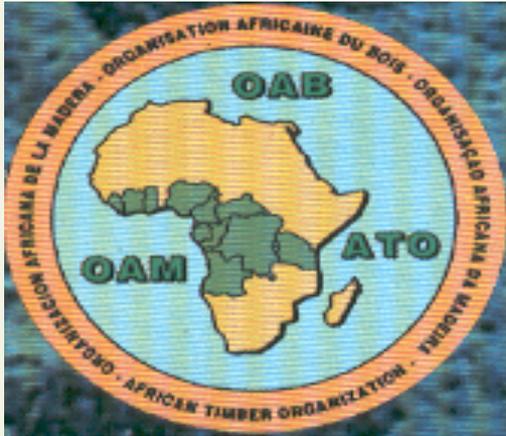
Mise en Œuvre:



- Cinq pays du Bassin du Congo sont bénéficiaires du projet: Cameroun, Congo, Gabon, RCA et RDC
- Des Groupes Nationaux de Travail ont été mis en place dans tous ces pays
- Des PCI nationaux pour la gestion durable des forêts naturelles ont été élaborés et adoptés dans ces pays
- Des auditeurs forestiers et des formateurs ont été formés en techniques d'audits dans ces pays
- Une évaluation au niveau national basée sur le principe 1 des PCI a été faite dans chaque pays



Mise en Œuvre:



- Des missions d'audits pilotes ont été conduites dans 2 pays (Gabon et Cameroun) pour évaluer la GDF dans les concessions forestières
- 8 Concessions ont été auditées au Gabon dont 4 chinoises
- 3 concessions ont été auditées au Cameroun dont 1 chinoise
- Le financement des missions a été assuré conjointement par le Projet OAB/OIBT, le WWF Gabon et le Ministère des Eaux et Forêts





Mise en œuvre



- **Une équipe d'auditeurs gabonais composée par le Ministère des Eaux et Forêts, en collaboration avec le WWF, l'OAB/OIBT, l'Université Omar Bongo (UOB), l'ONG Conservation Justice et l'ANPN**



26/07/2012



Mise en oeuvre



• Exemple de résultats d'audit de SYING au Gabon

Principes 2 : L'unité de gestion forestière, quelle que soit sa vocation, est gérée durablement en vue de la fourniture de biens et services

Critère 2.1 : L'aménagement forestier se conforme à toutes les lois en vigueur ainsi qu'à tous les traités internationaux dont le Gabon est signataire

NC	PC	C
		1
1		
1		
1		
		1
	1	
		1
		1

Indicateur 2.1.1 : L'aménagement forestier respecte toutes les dispositions législatives et réglementaires.

Sous-indicateur 2.1.1.1 : Il existe une correspondance du ministère de tutelle notifiant au concessionnaire l'approbation de son plan d'aménagement.

Sous-indicateur 2.1.1.2 : Il existe un cahier des charges relatif à l'exploitation de la CFAD.

Sous-indicateur 2.1.1.3 : Il existe un cahier des clauses contractuelles entre l'exploitant et les populations riveraines.

Indicateur 2.1.2 : Toutes les taxes, honoraires ou autres redevances applicables et prévues par la loi doivent être payées

Sous-indicateur 2.1.2.1 : Il existe des quittances justifiant le paiement des taxes et redevances exigibles.

Indicateur 2.1.3 : Les opérations d'aménagement sont conformes aux normes techniques nationales existantes.

Sous-indicateur 2.1.3.1 : Le protocole d'inventaire est conforme aux normes établies.

Sous-indicateur 2.1.3.2 : La cartographie est conforme aux normes techniques.

Sous-indicateur 2.1.3.3 : La rédaction du plan d'aménagement est conforme au canevas existant.

Sous-indicateur 2.1.3.4 : Les techniques d'exploitation à faible impact prévues sont conformes au Guide Technique National.





Impact 5



Résultat		Pays										
		Cameroun			Gabon							
Sites		1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	8
I	P2	42	63	35	60	53	30	45	18	32	34	55
	P3	41	75	40	49	58	27	53	21	50	65	79
	P4	48	93	23	33	78	22	48	49	40	22	42
	Moy	44	77	33	47	63	26	49	29	41	40	59
II	P2					56	33	54				
	P3					77	37	59				
	P4					47	18	67				
	T					60	29	60				

- Ce tableau permet de faire des comparaisons entre sociétés, entre pays et de voir les progrès réalisés d'une année à l'autre (cas du Gabon)





Impact 6

La **moyenne** des 3 sociétés auditées **au Cameroun** est de **51%** tandis que celle des 8 sociétés du **Gabon** est de **44%**.

Les entreprises chinoises sont généralement en dessous de la moyenne.

Cependant, lorsqu' on considère la deuxième série d' audits effectués en 2013, la seule entreprise chinoise réévaluée a connu une progression de 3%.

Même s' il est trop tôt de tirer des conclusions, nous estimons tout de même que les audits ont permis aux sociétés de se rendre compte de leurs faiblesses et de procéder à des corrections.

Leur généralisation est devenue un souhait de tous lors des réunions de restitution organisées en présence de l' ensemble des parties prenantes.



L' OIBT doit mobiliser encore un peu plus de 500 000 US\$ pour faire bénéficier des activités du projet à l' ensemble de ses pays



Merci pour votre attention

Pour toute information supplémentaire, visitez notre site:

www.oibt-afrique.org